

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel des ONG au Conseil des Droits de l'Homme

Jouant pleinement son rôle de plateforme citoyenne face au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le FIFDH apporte son soutien et relaie l'appel de plusieurs ONG partenaires pour que cessent les coups de boutoirs en faveur la notion de difamation des religions. Amnesty International (AI), la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) ont choisi la conférence de presse de présentation du Festival pour lancer cet appel au Conseil :

Le Conseil des droits de l'Homme doit cesser de promouvoir l'interdiction de la diffamation des religions

Des organisations de défense des droits de l'Homme demandent instamment au Conseil des droits de l'Homme de rejeter toute résolution visant à promouvoir la notion de diffamation ou à inclure celle-ci dans un instrument contraignant de droit international.

Le Conseil des droits de l'Homme qui aura lieu du 1er au 26 mars sera en effet amené à se prononcer sur une Résolution non contraignante portant sur la diffamation des religions, mais également sur la possibilité de créer des normes complémentaires contraignantes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Nos organisations craignent que ces normes complémentaires ne se focalisent que sur la haine religieuse et la protection des religions et non sur la lutte contre toutes les formes de discriminations raciales, en dépit de l'avis de nombreux experts onusiens estimant que l'incitation à la haine religieuse est suffisamment couverte par les normes et les cadres juridiques normatifs internationaux existants.

La création de normes complémentaires contraignantes présente un danger non seulement pour la liberté d'expression qui ne saurait faire l'objet d'autres restrictions en droit international que celles prévues par les articles 19 et 20 du Pacte international sur les droits civils et politiques, mais risque également de jeter un discrédit sur la lutte contre le racisme au sein des Nations unies, fragilisant par la même les instruments de droit international existants, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou la Déclaration et le programme d'action de Durban obtenu de haute lutte après des négociations difficiles

Genève, le **23 février 2010**

